



**Commission des équipements
et de l'aménagement durable**

1321 - Intervention sur le foncier

**Mise à disposition de terrains ou d'immeubles
destinés à la création de logements locatifs sociaux**

Rapport n° CP/2011/707

Service gestionnaire :
Direction de l'habitat

Résumé :

Le présent rapport concerne la demande d'aide financière de la commune de Kintzheim pour la mise à disposition, par vente au profit de l'Opus 67, de terrains situés rue Schweitzer et rue Judepfad à Kintzheim, en vue de la création d'une MARPA (maison d'accueil rurale pour personnes âgées) financée en PLUS et en PLAI.

Afin de favoriser la création de logements locatifs sociaux à travers le département, le Conseil Général, réuni le 27 octobre 2008, a décidé d'actualiser le dispositif de subvention aux communes ou établissements publics de coopération intercommunale qui mettent à disposition ou cèdent à prix réduit un bien immobilier ou foncier à un bailleur social, sur le territoire hors CUS. Il a été également décidé d'intégrer à l'assiette subventionnable le coût de démolition éventuelle du bien.

Conformément à cette délibération, la subvention départementale est calculée au taux de 50 % de la différence entre la charge foncière maximale tolérable de l'opération et le prix réduit de la vente. A cette valeur est ajouté le même pourcentage du coût de la démolition éventuelle réalisée par la commune. Cette subvention est plafonnée à 13 000 €/logement créé.

De plus, le périmètre d'intervention du dispositif est limité aux terrains nus ou immeubles bâtis en dehors des lotissements sous maîtrise d'ouvrage communale ou des zones d'aménagement concerté (ZAC).

Dans le cadre de ce dispositif, la commune de Kintzheim a décidé de céder à prix réduit les terrains situés rues Schweitzer et Judepfad à Kintzheim en vue de la création d'une MARPA (maison d'accueil rurale pour personnes âgées) financée en PLUS (prêt locatif à usage social) et en PLAI (prêt locatif aidé d'intégration).

Le bien a été évalué par France Domaine à 289 800 €. Au vu de l'équilibre de l'opération de création de logements en prêt locatif à usage social et en prêt locatif aidé d'intégration, la charge foncière maximale tolérable pour cette opération est de 0 €. La commune a décidé de vendre à OPUS 67 ces terrains à hauteur de 50 000 €.

La subvention départementale susceptible d'être versée à la commune de Kintzheim s'élève alors à 119 900 €.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15237	204-20414-72	1 171 018,00 €	757 315,70 €	119 900,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer à la commune de Kintzheim une subvention de 119 900 €, représentant 50 % de la différence entre le prix de vente à OPUS 67 et la valeur vénale des terrains, pour la création d'une MARPA de 25 logements sociaux, située rues Schweitzer et Judepfad à KINTZHEIM.

Strasbourg, le 19/09/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL